

DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

NOMBRE DE MEMBRES :

Afférents au Conseil Communautaire
: 82

En exercice : 82

Qui ont pris part à la délibération : 70

Date de convocation : 09/12/2021

DE LA COMMUNAUTÉ DE COMMUNES
RÉGION LÉZIGNANAISE, CORBIÈRES ET MINERVOIS

SÉANCE DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Date d'affichage :

N° 165/2021

**OBJET : SIGNATURE DU CONTRAT DE RELANCE ET DE TRANSITION ECOLOGIQUE
CORBIÈRES MINERVOIS SALANQUE (CRTE)**

L'an deux mille vingt et un et le 15 décembre à 18H15, les membres du Conseil Communautaire de la Communauté de Communes Région Lézignanaise Corbières et Minervois régulièrement convoqués, se sont réunis au nombre prescrit par la loi, à l'Espace Culturel des Corbières de Ferrals des Corbières, sous la présidence de Monsieur André HERNANDEZ, président de la CCRLCM.

Freddy NOLOT a été nommé(e) secrétaire de séance.

Etaient présents : (54)

ALBAS
ALBIÈRES
ARGENS MINERVOIS
AURIAC
BOUTENAC
CAMPLONG D'AUDE
CANET D'AUDE

CASCASTEL
COUSTOUGE
DAVEJEAN
ESCALES
FABREZAN
FELINES TERMENES
FERRALS LES CORBIÈRES
FONTCOUVERTE
JONQUIÈRES
LAGRASSE
LANET
LAROQUE DE FA
LEZIGNAN CORBIÈRES

LUC SUR ORBIEU
MASSAC

Jean-Claude MONTLAUR
Yvon LACOMBE
Gérard GARCIA
Bernard SUTRA
Alain MAILHAC
Serge LEPINE
André HERNANDEZ – Joëlle CANITROT AYE
Marcel REVERDY
Didier CASATO
Paul BERTHIER
Mélinda BORNIA
Henry SCHENATO
Frédéric BERROCAL
Jean-Marie SAURY
Gérard BARTHEZ - Sabine BANCO
Jacques CONTIES
Jacques PIRAUD
René ORTEGA
Jean-Marie GALINIE
Raymond SPOLI
Gérard FORCADA – Christine BENET – Jean-Paul PUJOL – Bernard FUMET -Sophie BIRKENER – William COMBES– Thierry CAUMEIL -Sabrina FITO - Françoise BAROUSSE – Freddy NOLOT – Catherine FABRESSE ROCA - Thierry DENARD – Rémi PENAVERAIRE- Yves KOSINSKI
Jean-Louis GAILLARD

MONTSERET
MOUTHOMET

Geneviève FABRE
Christelle HERMAND

Envoyé en préfecture le 20/12/2021

Reçu en préfecture le 20/12/2021

Affiché le



ID : 011-200035863-20211215-165_2021-DE

ORNAISONS
PARAZA
QUINTILLAN
RIBAUTE
ROUBIA
ROQUECOURBE MINERVOIS
SAINT ANDRE DE Rgue
SAINT COUAT D'AUDE
SAINT LAURENT DE LA Crisse
TERMES
THEZAN DES CORBIERES
TOURNISSAN
TOUROUZELLE
VIGNEVIEILLE
VILLEROUGE TERMENES

Gilles CASTY –
Emile DELPY
André CONTRERAS
Alain COSTE
Geneviève LOPEZ
Corinne GIACOMETTI
Jean-Michel FOLCH
David ELIS
Xavier DE VOLONTAT
Hervé BARO
Philippe PUECH
Marilyse RIVIERE
Serge MARRET
Olivier VERNEDE
Michel PONCOT

Étaient absents les représentants des Communes de : (28)

BOUISSE (Philippe LACOMBE)
CASTELNAU D'AUDE (Gilles BARTHES)
CONILHAC CORBIERES (Serge BRUNEL)
CRUSCADES (Jean-Claude MORASSUTTI)
DERNACUEILLETTE (Aaron-Lee GRIMSTONE)
FABREZAN (Isabelle GEA)
HOMPS (Béatrice BORT)
LAIRIERE (Michel BARBAZA)
LEZIGNAN-CORBIERES (Michel MASUYER-Guy VIVES-Virginie JULIAN-Didier JULIAN-Dominique JOLIS-PAILHIEZ-Dominique JOLIS-Martine JAFFUS-Bérengère LECEA-Sylvie FUMET)
LUC SUR ORBIEU (Christine MANGOLD)
MONTBRUN DES CORBIERES (Claude BOUTET)
MONTJOI (Jessica BOSCH)
MOUX (Gérard PIOCH)
ORNAISONS (Claire CHAOUAT)
PALAIRAC (Daniel LANGLOIS)
SAINT ANDRE DE ROQUELONGUE (Myriam MIQUEL)
SAINT MARTIN DES PUIITS (Henri RIVIERE)
SAINT PIERRE DES CHAMPS (Rolland QUINCEY)
SALZA (Rehda MENNAD)
TALAIRAN (Cédric MALRIC)

Procurations : (16)

Philippe LACOMBE, Bouisse, à Olivier VERNEDE
Isabelle GEA, Fabrezan, à Gérard BARTHEZ
Michel MASUYER, Lézignan-Corbières, à William COMBES
Guy VIVES, Lézignan-Corbières, à Gérard FORCADA
Virginie JULIAN, Lézignan-Corbières, à Gérard FORCADA
Didier JULIAN, Lézignan-Corbières, à Jean-Paul PUJOL
Dominique JOLIS-PAILHIEZ, Lézignan-Corbières, à Jean-Paul PUJOL
Dominique JOLIS, Lézignan-Corbières, à Christine BENET
Martine JAFFUS, Lézignan-Corbières, à Christine BENET

Berengère LECEA, Lézignan-Corbières, à Sabrina FITO
Gérard PIOCH, Moux, à David ELIS
Christine MANGOLD, Luc-sur-Orbieu, à Yves KOSINSKI
Claire CHAOUAT, Ornaisons, à Gilles CASTY
Myriam MIQUEL, Saint André de Roquelongue, à Jean-Michel FOLCH
Redha MENNAD, Salza, à Jean-Marie SAURY
Cédric MALRIC, Talairan, à Jean-Marie SAURY

VU le Code général des collectivités territoriales ;

VU la circulaire du Premier Ministre, n°6231, du 20 novembre 2020 portant élaboration des contrats territoriaux de relance et de transition écologique

VU les statuts de la communauté de communes Région Lézignanais Corbières et Minervois ;

VU la carte des 833 contrats de relance et de transition écologique publiée par le Gouvernement le 30 mars 2021 ;

VU la délibération n°88/2021 du 23/06/2021 adoptant de la convention d'initialisation préalable à la signature du CRTE;

VU le projet de contrat CRTE pour la période 2021/2026 joint en **ANNEXE 3** dont la signature est prévue le 17 décembre 2021;

CONSIDERANT que dans le cadre du partenariat entre l'Etat et les Régions, signé le 28 septembre 2020, le gouvernement a souhaité que chaque territoire soit accompagné pour décliner, dans le cadre de ses compétences, un projet de relance et de transition écologique à court, moyen et long terme, sur les domaines qui correspondent à ses besoins ainsi qu'aux objectifs des politiques territoriales de l'Etat.

CONSIDERANT que pour accompagner la relance dans les territoires, le gouvernement propose aux intercommunalités et à leurs groupements de signer un nouveau type de contrat : les « contrats de relance et de transition écologique » (CRTE) tel que prévu par la circulaire du Premier Ministre n°6231 en date du 20 novembre 2020 portant élaboration des contrats territoriaux de relance et de transition écologique, et précisant le nouveau cadre de contractualisation entre l'Etat et les acteurs locaux à l'occasion de la territorialisation du Plan France Relance.

CONSIDERANT que, conclus pour la période 2020-2026, ces contrats entendent agir en faveur de la relance par la mise en œuvre d'actions qui s'inscrivent dans un modèle de développement écologique.

CONSIDERANT que, dans un souci de simplification de l'accès aux différentes aides déployées par l'Etat, les CRTE regrouperont dans un contrat unique les dispositifs existants (*Fond National d'Aménagement et de Développement du territoire (FNADT), Dotation à l'investissement Local (DSIL), Dotation d'Equipement des Territoires Ruraux (DETR)...*).

CONSIDERANT que la communauté de communes Région Léznignanaise Corbières et Minervois, a été retenue par l'Etat, pour un périmètre incluant également la communauté de communes Corbières Salanque Méditerranée, dans le cadre du nouveau dispositif de Contrat de Relance et de Transition Ecologique qui vise à afficher une vision commune des enjeux du territoire, en termes de développement économique, d'environnement, de cohésion sociale et territoriale.

CONSIDERANT que les quatre grandes transitions, écologique, démographique, économique et numérique, seront développées dans le cadre de ce contrat, en y intégrant une approche transversale et cohérente des politiques publiques concernées, notamment en matière de développement durable, d'éducation, de sport, de santé, de culture, de revitalisation urbaine, de mobilités, d'économie, d'emploi, d'agriculture et d'aménagement numérique, avec une double approche transversale de transition écologique et de cohésion territoriale.

CONSIDERANT que plusieurs projets communautaires et communaux ont été identifiés comme pouvant s'inscrire pleinement dans le CRTE et que les autres projets seront recensés et inscrits dans ce contrat dans un 2^{ème} temps et tout au long de la durée de ce dernier ;

CONSIDERANT que le Contrat de Relance et de Transition Ecologique est un dispositif évolutif destiné à s'adapter aux besoins et orientations définies par sa signature et qu'il sera donc enrichi, amendé et rectifié selon la volonté des collectivités signataires du document initial.

Sur proposition du Président,

Le Conseil Communautaire, Oui l'exposé, Après en avoir délibéré,

Par : 70 voix POUR

0 ABSTENTION

0 voix CONTRE

AUTORISE le Président à signer le Contrat de Relance et de Transition Ecologie pour la période 2021-2026.

AINSI FAIT ET DELIBERE LES JOUR, MOIS ET AN SUSDITS.

Le Président,



André HERNANDEZ